

Journée de réflexion de la Fédération Française de Psychiatrie

**Mardi 12 novembre 2024 de 9h00 à 17h30
au GHU Ste Anne à Paris**

Aurons-nous bien fait ?

les psychiatres se posent des questions face à l'aide médicale à mourir...

Le législateur envisage de confier aux médecins et aux soignants la charge de décider d'une aide active à mourir pour certains malades. Ce projet continue de faire l'objet d'une élaboration dont on ne sait encore précisément quelles dispositions en découleront mais un tel geste sera certainement encadré de façon extrêmement précise.

En quoi ce projet questionne-t-il spécifiquement les psychiatres et les soignants en psychiatrie ?

- Les demandes d'aide à mourir relevant d'un trouble psychique seront probablement exclues du dispositif. Cependant, à qui demandera-t-on de distinguer une demande d'aide active à mourir recevable d'une demande d'aide active à mourir symptomatique d'un trouble psychopathologique ?
- Le désir de mourir, le suicide, sont au cœur de la pratique des professionnels de la psychiatrie. Y a-t-il lieu de distinguer demande d'aide active à mourir et tentation suicidaire, et selon quelles modalités ?
- Serait-il acceptable de priver un malade psychique de ses droits si, dans une situation prévue par la future loi, il venait à réclamer une aide active à mourir alors qu'il est confronté à une affection somatique létale et douloureuse à court terme ?

Ces premières interrogations, non exhaustives, invitent les psychiatres à une réflexion plus large sur ce sujet. Les soins psychiatriques s'inscrivent dans une temporalité et un positionnement des professionnels qui s'attachent avant tout à éclaircir la demande du patient. A ce titre, l'expérience des professionnels de la psychiatrie peut donc utilement contribuer à la discussion. Au-delà, ils s'interrogent aussi constamment sur tout ce qui peut étayer le désir de vivre malgré tout, en soutenant une présence, une écoute, une parole ...

L'objet de cette journée est de parvenir à avancer sur ces questions, toutes entrelacées, tout en se donnant les moyens des ouvertures historiques et anthropologiques qui apparaissent nécessaires ici.

MATINEE

09h00 Accueil et présentation de la journée

I / L'aide active à mourir : un tournant pour la pratique médicale et psychiatrique ?

09h30 Intervention de Bernard Odier, psychiatre, Paris

10h00 Intervention de Jean-Christophe Weber, médecin interniste, Strasbourg

10h30 Discussion

11h00 Pause

II/ Droit à disposer de soi, autonomie, "droit à mourir" ?

11h15 Intervention de Mme Claudine Bergoignan-Esper, juriste, membre de l'Académie de Médecine : histoire et difficultés juridiques des projets de législation autour du "suicide assisté" et de l'"exception d'euthanasie"

12h00 Intervention de Mme Marie Grosset, professeur de droit à Sciences Po Paris, spécialiste en bioéthique

12h30 Discussion

13h00 Fin de la matinée – Déjeuner libre

APRES-MIDI

I/ Quelles expertises ? Quelles compétences ?

14h00 Intervention de Raphaël Gourevitch, psychiatre Paris, entre demande d'aide à mourir et suicide pathologique

14h30 Intervention de Jérôme Pellerin, psychiatre intervenant en soins palliatifs, discernement et mise en paroles

15h00 Discussion

15h45 Pause

II/ Accompagner, rester soignant, partager les expériences

16h00 Table ronde à partir de l'expérience belge, avec les interventions de François Damas (Liège) et de Gérald Dechietere, psychiatre (Bruxelles), et les intervenants de la journée

17h30 Clôture de la journée

L'inscription gratuite, mais obligatoire le bulletin d'inscription sera mis en ligne début septembre
<http://fedepsychiatrie.fr/>

Renseignements : contact@fedepsychiatrie.fr 06 30 22 92 39